

Lettre du Supérieur général à la Congrégation à l'occasion de la « Journée des Oblats » - 17 février 2019

Chers frères Oblats et chers frères et sœurs qui vivez le charisme oblat,

Bonne fête à tous ! Nous fêtons aujourd'hui le 193^e anniversaire de l'approbation de nos Constitutions et Règles par le pape Léon XII. Nous rendons grâce, comme le veut notre tradition oblate, pour le don de notre vocation, qui est un motif de gratitude et de joie.

Dans quelques jours, le pape François rencontrera les Présidents des Conférences nationales des évêques afin de s'engager ensemble dans une action commune pour faire face à notre incapacité à traiter avec honnêteté et compassion la question des abus sexuels perpétrés sur des mineurs et des adultes vulnérables, et à la tendance à trop souvent nier ou cacher ces terribles violences.

Sa « Lettre au peuple de Dieu » du 20 août 2018 est un appel qu'il lance avec force à nous tous : « L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit. Si par le passé l'omission a pu être tenue pour une forme de réponse, nous voulons aujourd'hui que la solidarité, entendue dans son acception plus profonde et exigeante, caractérise notre façon de bâtir le présent et l'avenir » (Lettre du pape François au peuple de Dieu, 20 août 2018).

En 2010, et à nouveau en 2016, la plus haute autorité de la Congrégation, le Chapitre général, a appelé les Supérieurs majeurs de toutes les Unités à plus de responsabilité, de transparence et d'engagement, afin que dans tous nos lieux de ministère et dans toutes nos résidences un environnement sûr soit assuré aux enfants, aux jeunes et aux adultes vulnérables. Chaque Unité doit avoir une politique préventive afin que dans nos paroisses, nos écoles, nos auberges, nos lieux de travail et nos communautés oblates l'on veille à respecter et protéger ceux qui s'adressent à nous dans le cadre du ministère. Cette politique doit comprendre aussi la procédure à suivre en cas de plainte contre un Oblat, un employé ou un bénévole dans les sites ou maisons de notre ministère. Dans chaque Unité, l'administration compétente doit revoir régulièrement les pratiques, bien les connaître et les tenir à jour.

Le document récent du Synode sur les jeunes, le discernement et la vocation, place le thème des abus sexuels dans une perspective plus large. « Il existe différents types d'abus : abus de pouvoir, abus économiques, abus de conscience, abus sexuels. Il est évident qu'il faut éradiquer les formes d'exercice de l'autorité sur lesquelles ils se greffent et lutter contre le manque de responsabilité et de transparence avec lequel de nombreux cas ont été gérés. Le désir de domination, le manque de dialogue et de transparence, les formes de double vie, le vide spirituel,

ainsi que les fragilités psychologiques constituent le terrain sur lequel prospère la corruption. (Extrait du « Document final du Synode des Évêques sur les jeunes, la foi et le discernement vocationnel », n° 30). Nous reconnaissons que le cléricalisme est une forme extrêmement destructive de cet abus de pouvoir.

Le gouvernement central fera appel à un professionnel dans le domaine de la prévention des abus qui travaillera avec nous lors de la prochaine session plénière d'avril/mai. Nous devons mieux connaître la réalité des abus sexuels commis sur des mineurs et des adultes vulnérables et apprendre comment encourager l'ensemble de la Congrégation à redoubler d'effort pour créer des environnements sûrs. En juillet, lors de la réunion de l'interchapitre, une journée entière sera consacrée à cette question afin d'aider l'ensemble des responsables de la Congrégation à comprendre, et y répondre avec engagement, la question cruciale de la protection des mineurs et des adultes vulnérables dans toutes nos maisons et dans tous nos lieux de ministère.

Même s'il n'est peut-être pas agréable d'entendre parler de ce thème le jour de notre fête, il est, je crois, au cœur de la conversion et de l'appel à devenir des saints qu'Eugène de Mazenod nous a lancé dans sa préface de 1825. Ce ministre de la miséricorde, dont le cœur brûlait pour la dignité des pauvres et des vulnérables, exigerait que nous mettions tout en œuvre et que nous fassions de notre mieux pour créer des environnements sûrs pour tous ceux qui viennent chez nous.

Jésus a accueilli les enfants et les a touchés, en les bénissant avec beaucoup d'amour et de liberté (Mc 10, 16). Puisse cette attitude belle et tendre entre les pasteurs et les enfants être guérie et protégée par notre intégrité et notre comportement responsable. Nous prions Marie Immaculée de nous aider à affronter «...la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit » (Lettre du pape François).

Bonne fête!

Votre frère oblat en Jésus Christ et Marie Immaculée,

P. Louis Lougen, OMI

Supérieur général